



NO 2025.078

Référence : PD / AA

Morcenx-la-Nouvelle, le 25/07/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire,

Vu les articles L.2211-1, 2212-1, 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'état du terrain NAZÈRES (côté foot) est impraticable dans le but d'effectuer des opérations d'entretien pour la remise en état du site.

ARRÊTE

ART. 1 : Le terrain NAZÈRES (côté foot) sera fermé à toutes pratiques sportives du vendredi 1 Août 2025 à 8 heures au vendredi 8 Août 2025 à 17 heures.

ART. 2 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

ART. 3 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Garde Champêtre, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie : Préfecture,
Gendarmerie,
Chrono Arrêtés,
Service Sports,
Police municipale.

Le Maire, Paul

